



VERSAILLES



**CGT Educ'action Versailles**

La Rotonde-32-34 avenue des Champs

Pierreux-92 000 NANTERRE

Tel : 06 40 16 79 39

Commission paritaire n° : I012S07065

Dir. de publication : Marie Buisson

IMPROFFSET GRIGNY

Imprimé sur papier recyclé

Proposer, agir pour le progrès social.

**Le Courrier**  
Journal de l'académie de Versailles

Novembre

Décembre

2017

Bimestriel n° 175

**Nous avons raison d'être là !**

Ces quelques lignes sont écrites après la mobilisation contre la loi travail XXL du 16 novembre dernier. Il serait parfaitement malhonnête de dire que nous avons assisté à un raz de marée dans la rue contre la politique du gouvernement. Pourtant, et c'est le titre de notre édito, il ressort l'idée que nous avons raison d'être là. Bien entendu, nous devons nous interroger sur notre stratégie, sur la construction d'un rapport de force permettant de gagner. Pourtant, les manifestant-e-s présent-e-s exprimaient un sentiment profond et qui ne peut que grandir. Ce sentiment que la politique menée par le gouvernement, dans la lignée des précédents, n'est pas une marche en avant dans la modernité mais tente, au contraire, de sanctuariser des reculs importants dans les conquêtes sociales.

Il s'agit au contraire d'affirmer que nos convictions, nos orientations ne sont pas les vestiges d'une période lointaines, des combats d'arrière garde comme on veut trop souvent nous le faire croire. Nous avons raison de nous opposer à cette nouvelle loi travail qui veut isoler de plus en plus les salarié-e-s face à leur patron. Faire sauter la convention collective pour favoriser la mise en concurrence de tout-e-s augmentant le dumping social. Revenir sur le système de la sécurité sociale, jetant à la poubelle la solidarité collective prise sur les fruits du capital pour individualiser encore plus chacun-e et notamment les plus démunis-e-s.

Nous avons aussi raison de défendre une école émancipatrice qui ne s'arrête pas aux frontières. Cela signifie porter une égalité véritable qui ne reproduise pas les inégalités inhérentes au système capitaliste. Notre Ecole doit permettre à tout-e-s de réussir. Cela implique de mettre en place les moyens nécessaires pour réduire sensiblement les effectifs, de recruter des ensei-

gnant-e-s mais aussi des personnels administratifs, de santé, sociaux, des techniciens. Cela implique aussi de repenser notre fonctionnement pédagogique en favorisant les innovations pédagogiques faisant le lien avec l'émancipation des élèves, en repensant la gestion collective de nos métiers, car nous sommes les mieux placés pour décider de ce qui est nécessaire. Une école émancipatrice ne peut être celle où les élèves des classes populaires verraient comme planche de salut unique l'apprentissage à la sortie du collège déléguant ainsi leur formation professionnelle au patronat.

Nous avons raison d'être dans la lutte ! Nous avons aussi raison d'être à la CGT comme des millions de camarades avant nous pour affirmer notre conviction que l'égalité ne peut se cantonner à un slogan et doit rester le but à atteindre.

Mathieu Moreau  
Co-secrétaire  
CGT Educ'action 95

**SOMMAIRE**

|   |   |
|---|---|
| Édito                                   | 1 |
| Réforme Post-bac                        | 2 |
| Réforme de la voie pro : où en est-on ? | 3 |
| L'écho des départements                 | 4 |
| Infos pratiques PPCR                    | 5 |
| Stop au harcèlement au travail !        | 6 |
| Témoignage d'un collègue ADJAENES       | 7 |
| Les sales Profs                         |   |
| Nos coordonnées                         | 8 |

Alors oui, nous avons raison d'être là dans la lutte avec les collègues, les militant-e-s, les camarades qui ne se résignent pas. Il ne s'agit pas seulement d'un peu de lyrisme, forme de méthode Coué militante. Il

## La formule magique du ministère : **CONSTAT BIAISE + PSEUDO CONCERTATION = SELECTION EN LICENCE !**

**A** partir de la communication du gouvernement sur le tirage au sort pour l'accès aux filières sous tension, et

des retards d'affectations des bacheliers durant l'été 2017, le Ministère de l'Education Nationale a lancé une réforme de l'accès à l'enseignement supérieur.

Le tout, bien entendu à moyens constants, alors que les effectifs des étudiants ont augmenté et qu'il aurait fallu augmenter en conséquence les capacités d'accueil et améliorer les moyens pédagogiques.

Le choix du gouvernement est donc la mise en place d'une sélection plus ou moins déguisée, actant la fin du libre accès à l'université.

Les élèves venant des voies professionnelles et technologiques, souvent issus des classes populaires, en seront les premières victimes.

Les conséquences de cette réforme

peuvent être ainsi résumées :

- Une nouvelle plate-forme APB où pourront être formulés 10 vœux non classés (contre 24 auparavant



qui étaient classés).

- La mise en place d'une sélection sous prétexte de « prérequis » que l'on nomme désormais pudiquement les « attendus »

- Une sélection déguisée avec la formule du « oui si » qui demande de suivre des formations à distance par exemple dans le cadre de « contrats de réussite pédagogique ». Qui

pourra suivre ses formations ? Que deviendront ceux qui ne rempliront pas le contrat ?!

- Une augmentation de la charge de travail et un rôle accru de sélection pour les professeurs avec les avis des conseils de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre qui conditionneront en partie l'entrée dans les filières du Supérieur.

- En contrepartie la promesse de la nomination d'un 2<sup>ème</sup> professeur principal pour les classes de terminales, alors que les chefs d'établissement ont déjà du mal à en trouver un pour toutes les classes (en raison déjà de l'augmentation des missions du professeur principal depuis plusieurs années).

Pour aller plus loin:

<http://www.ferc-cgt.org/enseignement-superieur-chacun-e-doit-pouvoir-choisir-sa-voie>



## Réforme du Bac général et technologique : quoi de neuf ?

**L**a CGT Educ'action a été reçue le 14 novembre dernier dans le cadre de la mission sur la réforme du Bac général et technologique. L'objectif du ministère est de réduire à 4 le nombre d'épreuves

ponctuelles et de mettre en œuvre une dose de contrôle continu.

A aucun moment la suppression des filières (L, ES et S) évoquée par le ministre Blanquer n'a été abordée.

La CGT a réaffirmé son attachement au maintien de l'examen sous forme d'épreuves ponctuelles, seule garantie d'égalité et du caractère national du diplôme.

## Réforme de la voie pro : où en est-on ?



Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail », le slogan du MEDEF a donné la tonalité

de cette rentrée. Le Gouvernement et le Medef essaient de faire porter la responsabilité du chômage sur l'école pour masquer le rôle de leurs politiques. Justement, le gouvernement ouvre une grande réforme de la formation et de l'apprentissage, pilotée par le Ministère du Travail, et la voie professionnelle sous statut scolaire est dans la ligne de mire. La consanguinité Medef/Gouvernement est assumée : Alain Druelles, l'actuel directeur de l'éducation et de la formation du Medef, vient de rejoindre le Ministère du Travail pour y prendre les fonctions de chef de projet sur les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Un signe de plus d'un climat inquiétant pour la voie professionnelle sous statut scolaire.

Le programme présidentiel de Macron sur la voie professionnelle était alarmant avec un projet annoncé d'instaurer « un quasi-monopole de l'alternance comme voie d'accès aux emplois de qualification moyenne. ». Dans son dossier de presse de rentrée, l'Association des Région de France, annonce ses demandes : continuer à développer l'apprentissage au sein de l'enseignement public, faciliter la possibilité de faire exercer les en-

seignant.e.s à la fois en voie scolaire et en apprentissage notamment par la convergence des statuts, expérimenter des regroupements lycées professionnels et CFA.

L'institut Montaigne, ce lobby ultra-libéral dont on connaît les proximités avec le ministre Blanquer, dans une note publiée le 9 octobre 2017, dénonce la coexistence des voies statut scolaire et apprentissage et prône un transfert des PLP aux Régions. On le constate la voie professionnelle et ses personnels sont dans le collimateur.

Une campagne médiatique de promotion de l'apprentissage est lancée. Derrière cette attaque contre les lycées professionnels et le service public d'éducation, ce sont aussi les qualifications et les diplômes, leurs contenus et leur contrôle par l'État qui sont remis en cause et renvoyés aux seules organisations patronales. Au prétexte d'améliorer l'insertion professionnelle, c'est aussi l'accès de tou-te-s à la culture générale qui est menacé. C'est assumé dans le programme d'En Marche : « Les formations professionnelles doivent être davantage basées et conditionnées par les exigences des métiers et filières professionnelles et l'excellence de celles-ci porter sur l'employabilité . » Toute la formation civique, la culture générale disparaissent ! Cette volonté du tout apprentissage, dès la sortie du collège, axé sur la seule employabilité à court terme, sacri-

fie la culture générale et professionnelle qui permet l'évolution de carrière, les modifications de parcours.

Surtout, dans la réalité, l'apprentissage n'est pas plus efficace que la voie scolaire, Un apprenti sur cinq ne va pas au terme de son contrat (21 %). Il y a une meilleure réussite de l'examen sous statut scolaire. Par exemple, en 2014, les candidats ayant passé le CAP sous statut scolaire ont mieux réussi l'examen : 85,4 % contre 83,3 % pour les candidats ayant le statut d'apprenti. Pourtant, l'apprentissage coûte plus cher. Ainsi, la région IDF dépense 773,9 millions pour 514 096 lycéens, 208 millions pour 81 000 apprentis. Soit 1 505€ par lycéen.ne.s et 2 567€ par apprenti.e.s. L'apprentissage est une voie discriminante pour les femmes, les jeunes issus des "quartiers" , de l'immigration.

C'est donc bien un choix idéologique, la volonté de donner les pleins pouvoirs au patronat sur la formation professionnelle qui guide cette politique ! Cette réforme, que le gouvernement présentera en janvier 2018, après une phase de « concertations », est bien le prolongement des réformes du code du travail et va contribuer à précariser les salarié.es. On est bien loin du « pragmatisme » revendiqué par le gouvernement.

Yannick Biliec

Secrétaire CGT Educ'action 91

# L'écho des départements

## CGT Educ'action 78

L'Educ' des Conflans ! - dans le cortège Yvelines bat le Des écoles parisien ! pavé ! fermées partout et les LP « Balek » des 400 000 fai- fonctionnant au médiés, on a néant-e-s par- ralenti sur tout montré que tout en France le départe- dans le 7.8 « pour défendre ment... - Des c'est la street un service pu- collè- gues de Trappe s, Villiers St Frédéric, Chanteloup-les-Vignes, Versailles, St C y r l'école, St Ger- main-enLaye... »

...et « Askip » Blanquer qui nous annonce 17,5% d'ensei- gnants en grève !

« Nawak » !!! : - 75% de grévistes aux Mu- reaux ! - Une mobilisation inédite à



qui gouverne !

## CGT Educ'action 91

### Congrès du sden-91

Le congrès du syndicat CGT éducation 91 a eu lieu les 19

vry. Le rapport d'activités et le bilan financier ont été adop- tés à l'unanimité. Après amendements, le document d'orientation, a été lui aussi adopté à l'unanimité.

La défense des services publics dans l'Essonne a été un des moments

Une commis- sion exécuti- ve renouvelée a été élue, elle a réélu : Yan-

& 20 octobre à la maison des syndicats d'E-

nick Biliec comme secré- taire départe- mental et Thierry Van- nier comme Trésorier. La richesse des débats et la convivialité en ont fait un moment fra- ternel.

Vous trouve- rez quelques photos sur la page face- book : cgte-duc91

## CGT Educ'action 95

Lors de la mobilisation du 10 octo- bre dernier, la CGT Educ- action 95 avait organisé des AG sur les trois prin- cipaux bas- sins du dé- partement. A Argenteuil, les collègues présent-e-s ont décidé d'alerter sur les condi- tions de tra- vail sur le bassin. En effet, ils constatent une dégrada- tion continue qui se carac- térisent par

des hausses d'effectifs importants au sein des classes, une saturation des établis- sements en particulier sur certains lycées, des situations matérielles inaccepta- bles.

Soutenus par la CGT Educ- action 95, les collègues du bassin ont décidé de se mettre en grève le 24 novembre pour alerter la population

et les autori- tés sur la situation de l'éducation sur la ville.

Cette mobili- sation traduit aussi un ma- laise qui monte, l'im- pression que nous arrivons aux limites de nos capa- cités en par- ticulier dans les milieux les plus po- pulaires.

Cette initiati- ve ne doit pas rester sans lende- main.

## CGT Educ'action 92

Lycées du 92 : à quand la fin des travaux ?

Les élèves et personnels des lycées des Hauts de Seine doivent faire face depuis des années à une situation de tension comme ils disent au ministè- re. Cette tension n'est pas sociale (quoique...) mais liée aux effectifs, ce qui fait que des lycées dépassent régulièrement leur capacité d'accueil. C'est le cas du Lycée Prévert à Boulogne avec près de 1400 élèves au lieu des 1100 prévus. Bien évidemment, cela ne concourt pas à une vraie sérénité dans l'exercice des conditions de travail et d'études. A la rentrée prochaine, deux lycées (enfin !) vont venir compléter l'offre de formation (Boulogne, Courbevoie). Ils sont attendus depuis plus de 10 ans ! Les délais importants ont conduit les services du rectorat à des transferts de sec- tions pour faire de la place dans certains lycées généraux : c'est ainsi que les bacs pro electro ont été transférés du LPO d'Issy vers le LP de Meu- don, aggravant encore les conditions d'étude pour les élèves de LP.

De plus, la livraison d'établissements neufs ou rénovés n'est pas la garantie d'une rentrée sereine : les très nombreux dysfonctionnements du LGT Joliot-Curie de Nanterre l'ont prouvé, les personnels devant débrayer plusieurs fois devant l'ampleur des problèmes non réglés à la rentrée. Les retards pris dans la construction du lycée de Boulogne laissent présager là aussi une rentrée à problèmes. On ne connaîtra officiellement que mi- décembre 2017 la carte des formations pour l'an prochain. Or celle-ci a un impact fort pour éviter la concurrence entre établissements. Pour les nouveaux lycées construits dans une commune disposant déjà d'un établissement cela implique une sectorisation si on veut vraiment éviter la concurrence. Or pour Boulogne, malgré la longue histoire de ce nouveau lycée, les informations n'arrivent que tardivement et fractionnée. Personnels comme parents ont besoin de plus de transparence ! A Nanterre aussi, la carte des formations percute de plein fouet celle des éta- blissements. Il y a actuellement trois LP à Nanter-

re (industrie, mode, tertiaire) et un LGT. Alors qu'il y a 10 ans on parlait d'un cinquième lycée, désormais un des LP (Langevin, tertiaire) est prévu à la fermeture avec des formations en partie transférées vers Joliot tandis que le bâtiment (situé à 25 minutes de Joliot !) accueillera une partie des formations de Joliot. Résultat au lieu de 5 lycées, Nanterre n'en comptera plus que trois et aura perdu une formation tertiaire (Gestion Administration) pour laquelle les élèves devront aller à Rueil et à Puteaux. Trop souvent les filières professionnelles servent de variables d'ajustement pour pallier les man- ques de prévisions dans construction des lycées. La CGT educ 92 affirme que l'égalité de dignité entre les voies de formation n'est pas qu'un slogan. Elle défend l'idée d'établissements modernes et à taille humaine pour la réussite de tous les élèves et cela ne devrait pas être impossible dans la plus riche région de France...

## Infos pratiques PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations)

**D**epuis quelques jours arrivent dans nos établissements et écoles nos arrêtés de reclassement qui amènent des questions nombreuses. C'est le résultat du protocole PPCR, que la Cgt n'avait pas signé pour plusieurs raisons (rémunérations insuffisantes, inégales et sans engagement au delà du gouvernement qui l'avait décidé et qui prévoyait une application échelonnée. Sur ce dernier point d'ailleurs nous ne pouvons que constater que nous avons raison puisque l'application du Protocole a déjà été reportée d'un an amenant notamment la recréation d'un 7ème échelon de la hors-classe au 01/01/2021 et non 01/01/2020 comme prévu par le protocole). Pour nous il n'y avait pas besoin d'un protocole pour augmenter le point d'indice qui détermine les rémunérations dans la Fonction Publique !

Pour mieux comprendre votre reclassement nous vous proposons ces grilles qui synthétisent un protocole complexe et tentent de vous décliner les nouvelles modalités de l'avancement.

Il faut savoir que le reclassement se fait non pas à l'échelon correspondant mais à l'indice égal ou immédiatement supérieur, ce qui entraîne pour certains collègues, selon la situation au 1<sup>er</sup> septembre, un maintien dans l'échelon ou un abaissement d'échelon (hors classe), avec ou sans maintien de l'ancienneté selon le cas (et c'est là que des inégalités pourront être constatées).

Pour connaître l'état de votre avancement il faut vous rendre sur iProf, bouton « Votre dossier », onglet « Carrière » et bouton « Vos perspectives », onglet « Promotions ».

### Reclassement classe normale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (Professeur-e-s des écoles, certifié-e-s, PLP, EPS et CPE)

| Votre situation au 1 <sup>er</sup> septembre 2017 (avant PPCR) |                          |        | Votre reclassement au 1 <sup>er</sup> septembre 2017 (après PPCR) |                 |                          |                               |
|--|--------------------------|--------|---|-----------------|--------------------------|-------------------------------|
| Échelon  | Ancienneté dans l'indice | Indice | Nouvel échelon  | Nouvel indice** | Maintien de l'ancienneté | Durée dans l'échelon          |
| 2  | + de 9 mois              | 383    | 3   | 440             | Non                      | 2 ans                         |
| 3  | - de 1 an                | 440    | 3   | 440             | Oui                      | 2 ans                         |
|  | + de 1 an                |        | 4   | 453             | Non                      |                               |
| 4  | - de 2 ans               | 453    | 4   | 453             | Oui                      | 2 ans                         |
|  | 2 ans et +               |        |   |                 | Non                      |                               |
| 5  | - de 2 ans 6 mois        | 466    | 5   | 466             | Oui                      | 2 ans 6 mois                  |
|  | 2 ans 6 mois et +        |        |   |                 | Non                      |                               |
| 6  | - de 3 ans               | 478    | 6   | 478             | Oui                      | 3 ans ou 2 ans*               |
|  | 3 ans et +               |        |   |                 | Non                      |                               |
| 7  | - de 3 ans               | 506    | 7   | 506             | Oui                      | 3 ans                         |
|  | 3 ans et +               |        |   |                 | Non                      |                               |
| 8  | - de 3 ans 6 mois        | 542    | 8   | 542             | Oui                      | 3 ans 6 mois ou 2 ans 6 mois* |
|  | 3 ans 6 mois et +        |        |   |                 | Non                      |                               |
| 9  | - de 4 ans               | 578    | 9   | 578             | Oui                      | 4 ans                         |
|  | 4 ans et +               |        |   |                 | Non                      |                               |
| 10   | - de 4 ans               | 620    | 10  | 620             | Oui                      | 4 ans                         |
|  | 4 ans et +               |        |   |                 | Non                      |                               |
| 11   | sans objet               | 664    | 11  | 664             | Oui                      | sans objet                    |

### Reclassement hors classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

| Reclassement en Hors Classe<br>(Professeur-e des Écoles, Professeur-e Certifié-e, PLP, Professeur-e d'EPS, CPE, Psy ÉN) |                          |        |   |               |                          |  |
|---|--------------------------|--------|---|---------------|--------------------------|--|
| Votre situation au 1 <sup>er</sup> septembre 2017 (avant PPCR)  |                          |        | Votre reclassement au 1 <sup>er</sup> septembre 2017 (après PPCR) |               |                          |  |
| Échelon   | Ancienneté dans l'indice | Indice | Nouvel échelon  | Nouvel indice | Maintien de l'ancienneté | Durée dans l'échelon   |
| 4   | sans incidence           | 652    | 3   | 652           | Oui                      | 2 ans 6 mois   |
| 5   | - de 2 ans 6 mois        | 705    | 4   | 705           | Oui                      | 2 ans 6 mois   |
|   | 2 ans 6 mois et +        |        |   |               | Non                      |  |
| 6   | Sans incidence           | 751    | 5   | 751           | Oui                      | 3 ans  |
| 7   | Sans incidence           | 793    | 6   | 793           | Oui                      | 3 ans (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 retour d'un 7 <sup>e</sup> échelon) |

### Avancement d'échelon à compter du 01/09/2017

| CLASSE EXCEPTIONNELLE                     |                 |  |
|---|-----------------|--|
| Echelons                                  | Durée           |  |
| du HeA 2 au HeA 3                         | 1 an            | HeA = Hors échelle A échelon spécial composé de 3 chevrons |
| du HeA 1 au HeA 2                         | 1 an            |  |
| du 4 <sup>ème</sup> au HeA 1              | 3 ans minimum   |  |
| du 3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>   | 2 ans et 6 mois |  |
| du 2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>   | 2 ans           |  |
| du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup>    | 2 ans           |  |
| ↑   |                 |  |
| HORS CLASSE                               |                 |  |
| Echelons                                  | Durée           |  |
| du 6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>   | 3 ans           | échelon 7 re-créé le 01/01/2020                            |
| du 5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>   | 3 ans           |  |
| du 4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>   | 2 ans et 6 mois |  |
| du 3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>   | 2 ans et 6 mois |  |
| du 2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>   | 2 ans           |  |
| du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup>    | 2 ans           |  |
| ↑   |                 |  |
| CLASSE NORMALE                            |                 |  |
| Echelons                                  | Durée           |  |
| du 10 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> | 4 ans           | pour 30 % des promouvables                                 |
| du 9 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>  | 4 ans           |  |
| du 8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>   | 3 ans et 6 mois |  |
| du 7 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup>   | 3 ans           |  |
| du 6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>   | 3 ans           |  |
| du 5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>   | 2 ans et 6 mois |  |
| du 4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>   | 2 ans           |  |
| du 3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>   | 2 ans           |  |
| du 2 <sup>ème</sup> au 3 <sup>ème</sup>   | 1 an            |  |
| du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>ème</sup>    | 1 an            |  |

## Stop au harcèlement au travail !

En nous basant sur les témoignages de nombreux collègues ATSS (Administratifs, techniciens, de santé et sociaux), nous pouvons dire que le mal être au travail est une problématique majeure. Bien que minimisée, voire occultée par la hiérarchie, il s'agit, bien souvent, du résultat d'une forme de maltraitance verbale répétée.

Il convient de rappeler que selon la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors, « Aucun fonctionnaire ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ».

Si nous choisissons de prendre comme exemple les difficultés rencontrées par les assistants de service social, il est aisé d'observer la principale difficulté liée à leurs conditions de travail. En effet, trop souvent isolés au sein des établissements scolaires dans lesquels ils travaillent, de nombreux collègues se retrouvent seuls, face à des chefs d'établissement sans limite.

Ainsi, des camarades se sont syndiqués suite à un harcèlement, à un sentiment d'injustice ou d'acharnement à leur encontre. Il est de notre devoir de manifester notre désaccord face à ce genre de comportement et d'apporter notre soutien aux collègues concernés.

Les conséquences du mal être au travail peuvent être graves. Si solliciter le médecin du travail est une possibilité, cela ne permet pas la sensibilisation et la

conscientisation.

En effet, trop souvent honteuses, les personnes victimes d'une maltraitance institutionnelle se taisent et quand d'autres trouvent le courage de parler, leur hiérarchie minimise, fait la sourde oreille, voire nie l'évidence.

Quel est l'intérêt de proposer des formations relatives au stress au travail par le biais du Plan Académique de Formation sans tenir compte, en amont, des plaintes formulées par les travailleurs? La base d'un travail efficace n'est-elle pas la cohésion et le respect mutuel ?

A la CGT Educ'action, nous ne nous satisfaisons pas de cet état de fait. Il est impératif de sortir de son isolement. Notre organisation accompagne et défend les collègues. Pour tous, faire jouer la solidarité et la fraternité.

## Témoignage d'un collègue ADJAENES

« Je suis ADJAENES au sein d'une intendance dans une agence comptable. Après 1h30 de transport, je prends mon poste à 9h15 et termine ma journée à 17h30. Je suis à temps partiel (80%). Je m'occupe de la facturation du SRH : liquidation, mandatement des dépenses de restauration et de réception. Je suis les états des dépenses des produits bios pour l'aide régionale. J'assure aussi la liquidation et le mandatement des remboursements de stages enseignants et élèves.

Je gère les commandes et la gestion du stock des fournitures administratives. Ponctuellement, je fais de la frappe de courriers demandée par la gestionnaire comptable. La constitution du dossier

Agrimer pour l'aide à la distribution de produits laitiers est aussi l'une de mes missions. Je m'occupe du MAPA cartouches qui est à renouveler chaque fin d'année civile.

Je supplée ma collègue en charge de la demi-pension à chaque fois que cela est nécessaire. Je suis de catégorie C, je dois parfois assumer des tâches qui ne sont pas forcément de mon ressort mais pour la gestionnaire, on doit être polyvalent et savoir faire tout ce qui nous est demandé.

J'ai dû assumer pendant 3 mois la gestion du personnel en plus de mon travail car ma collègue de catégorie B étant en arrêt n'a pu être remplacée rapidement.

Pendant 2 mois, j'ai eu une partie des tâches de l'attachée de catégorie A à assumer puisque cette dernière était partie en retraite.

En terme de matériel, nous sommes bien équipés, le matériel est adapté et si l'on fait des propositions afin d'améliorer notre quotidien elles sont prises en compte. »

Cette description fait écho à de trop nombreuses situations vécues dans les établissements et les services résultat d'une augmentation de la charge de travail mais aussi du manque de moyens humains. La CGT Educ'action revendique le recrutement de collègues pour faire face aux enjeux dans notre secteur.

# Les sales profs !

## Menaces sur les droits syndicaux

Le 10 octobre dernier, au lycée Marie-Laurencin de Menecy (91) la mention "gréviste" apparaissait en rouge sur Pronote. Une mention visible par les parents, les élèves, les collègues... Un abus évident, l'administration ne pouvant connaître le motif de l'absence. En effet, dans le 2<sup>nd</sup> degré, à la différence du 1<sup>er</sup> degré, il n'existe aucune obligation de se déclarer gréviste au préalable.

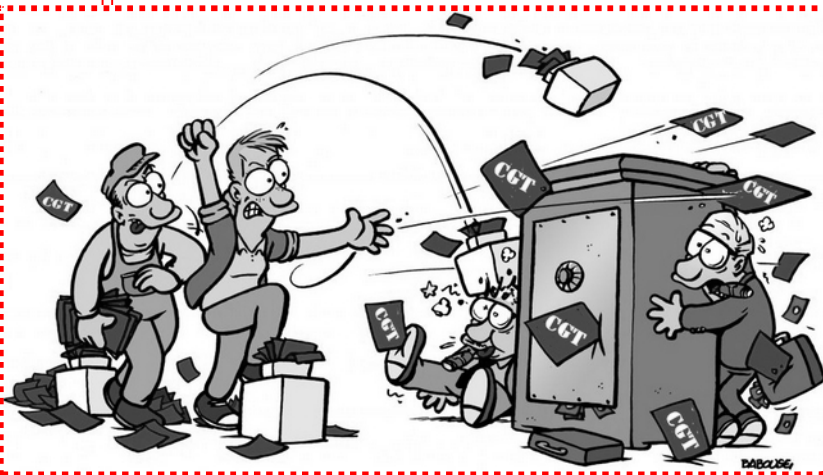
Le droit de grève est constitutionnellement garanti aux agents de l'Etat en vertu du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Cependant, la loi de 2008, instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles a entraîné l'obligation pour les professeurs des écoles maternelles et élémentaires (et uniquement pour eux) une obligation de se déclarer gréviste à l'avance. Il n'y a pas de Service Minimum d'Accueil dans les SEGPA et les EREA, les Professeurs des Ecoles qui y exercent ne sont donc pas concernés par cette limitation du droit de grève. Dans les collèges et les lycées, il n'existe aucune obligation de se déclarer gréviste à l'avance. Il appartient au chef de service, le(s) jour(s) de la grève d'effectuer un recensement des personnels non-grévistes.

Dans d'autres établissements, on a constaté aussi des tentatives de refus d'autorisation d'absence. Là aussi, en toute illégalité. L'intervention du syndicat a permis de faire reculer les chefs.

Les droits syndicaux, ne s'usent que quand on ne s'en sert pas. Une raison de bien les connaître pour les faire respecter !

## Blanquer et le Grévisse

Interrogé sur la tribune signée par 314 enseignants qui se déclarent contre la règle sexiste pour les accords, JM Blanquer s'est déclaré hostile à tout changement. Pour lui, selon



RTL, " il faut dire simplement qu'en cas de pluriel, on accorde au masculin, ce qui dans la langue française s'apparente souvent au genre neutre... Ce qui m'inquiète, ce sont les attaques répétées sur la langue française, a déclaré le ministre. La langue française n'est pas à instrumentaliser pour des combats aussi légitimes soient-ils". Sur son blog, Claude Lelièvre semble lui répondre. Il montre que le Grévisse accepte cette règle d'accord. Mieux, un ministre de l'instruction publique l'a écrit dans une circulaire de 1901 peut-être toujours en vigueur...

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/11/09112017Article636458080363863544.aspx>

## Piketty : Un budget qui sacrifie la jeunesse

"Le débat sur le budget 2018 s'est jusqu'ici concentré sur la question des cadeaux aux plus riches. De fait, la suppression de l'ISF et les mesures en faveur des dividendes et des intérêts vont coûter plus de 5 milliards d'euros au budget de l'Etat. Mais il est important d'insister aussi sur le revers de la médaille, autrement dit sur les perdants du budget 2018, et en particulier sur le sacrifice de la jeunesse, à travers la chute de la dépense par étudiant dans l'enseignement supérieur", écrit l'économiste Thomas Piketty sur son blog. " Si l'on combine l'évolution du budget de l'enseignement supérieur (d'à peine 10 % en euros constants) et celle du nombre d'étudiants (20 %), alors la conclusion incontournable est que le budget par étudiant a chuté de près de 10 % en France entre 2008 et 2018... En choisissant par idéologie de tout consacrer aux groupes les plus fortunés (qui en pratique appartiennent souvent aux groupes les plus âgés), le budget 2018 tourne le dos à la jeunesse et à l'avenir, alors que la priorité devrait être d'investir dans la formation et dans l'avenir".

<http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2017/10/13102017Article636434803276576274.aspx>

# ADRESSES UTILES

## CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 76 55

☎ 01 49 88 07 43

[unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr)

[www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)



## CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs  
Pierreux

92 000 NANTERRE

[cgteducversailles@gmail.com](mailto:cgteducversailles@gmail.com)

Tel : 06 40 16 79 39

**Co-secrétaires académiques :**

Marie BUISSON  
et Frédéric MOREAU

**Responsable Élus CAPA :**

Frédéric Moreau

**Permanences téléphoniques**

*Permanences tous les vendredi + permanences téléphoniques  
en fonction de nos disponibilités : laissez un message pour  
être rappelés ou envoyez-nous un courriel (Beaucoup d'in-  
formations pratiques et d'actualités sur notre site  
Internet)*

<http://www.cgteduc-versailles.fr/>

### SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

[cgteducaction78@gmail.com](mailto:cgteducaction78@gmail.com)

<http://www.cgteduc-yvelines.fr/>

Co-secrétaires départementaux :  
Sylviane Laporte – Fray Nicolas Terme

### SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

[sdencgt91@gmail.com](mailto:sdencgt91@gmail.com)

Secrétaire départemental :

Yannick Billiec

**Permanences :** Mardi et jeudi 10h-  
16h, Mercredi 14 H- 16 H

### SDEN-CGT 92

La rotonde 32-34 Avenue des champs

Pierreux 92 000 Nanterre

☎ 06 81 96 51 23

Premier degré ☎ 06 40 58 25 46

Second degré : 06 38 79 32 38

[cgteduc92@gmail.com](mailto:cgteduc92@gmail.com)

**Site :** <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :

Samuel SERRE

**Permanence :** Le mercredi matin et le  
vendredi à partir de 10h00

### SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 88 77 36 17

[sdencgt-95@wanadoo.fr](mailto:sdencgt-95@wanadoo.fr)

**Site :** [http://](http://www.cgteducation95.ouvaton.org)

[www.cgteducation95.ouvaton.org](http://www.cgteducation95.ouvaton.org)

Co-secrétaires départementaux :

Olivier Delous, Mathieu Moreau

**Permanence :** Mardi 10-17h et ven-  
dredi 10-17h

## ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM : .....

Prénom : .....

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,

Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire, ATSS (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Établissement :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Bulletin à renvoyer à la CGT Educ'action Versailles La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs Pierreux 92 000 NANTERRE